

À l'ouverture de la séance du 11 mai 2023, 25 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 14 membres présents, 11 procurations).

## **1. Procès-verbaux**

### **1.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 27 octobre 2022 - vote**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 octobre 2022 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### **1.2 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 24 novembre 2022 - vote**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 24 novembre 2022 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### **1.3 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 15 décembre 2022 - vote**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 décembre 2022 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

## **2. Affaires générales et statutaires**

### **2.1 Modifications du règlement intérieur de l'UA**

#### **2.1.1 Modifications de la Charte d'usage du système d'information – vote**

Les modifications de la Charte d'usage du système d'information sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.  
Deux membres porteurs de procurations ayant rejoint la réunion en cours de séance.

#### **2.1.2 Transfert du Comité d'Éthique de la Recherche à la COMUE Angers – Le Mans – vote**

Le transfert du Comité d'Éthique de la Recherche à la COMUE Angers – Le Mans est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

### **2.2 Modifications des statuts de composante**

#### **2.2.1 Modifications des statuts de la Faculté de Santé – vote**

Les modifications des statuts de la Faculté de Santé sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

#### **2.2.2 Création du centre de don de corps – vote**

La création du centre de don de corps est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

## **3. Ressources humaines**

### **3.1 Révisions des LDG RIPEC - vote**

Les révisions concernant les lignes directrices de gestion RIPEC sont approuvées, sous réserve de la modification suivante :

Sur la fiche d'évaluation du rapporteur relative à la prime individuelle C3 :

- est supprimée, l'appréciation globale (A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C) proposée par le rapporteur ;

- est supprimée la note de bas de page « La note globale proposée tiendra compte de la note intermédiaire la plus élevée », et remplacée par : « L'appréciation littérale tiendra compte de la note la plus élevée des 3 notes intermédiaires ».  
Cette décision est adoptée à la majorité avec 3 abstentions, 2 oppositions et 17 voix pour. Sept membres n'ayant pas souhaité prendre part au vote.

### **3.2 Les primes C3 et PEDR HU pour l'année 2023 – vote**

Le nombre de primes individuelles C3 au titre de 2023 s'élevant à 50 et le nombre de PEDR HU au titre de 2023 s'élevant à 3 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 3 oppositions, 4 abstentions et 22 voix pour.

### **3.3 La convention cadre d'organisation des missions des agents de la COMUE Angers-Le Mans - vote**

La convention cadre d'organisation des missions des agents de la COMUE Angers-Le Mans est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 11 abstentions et 18 voix pour.

## **4. Enseignement et conventions**

### **4.1 Modification de l'offre de formation de l'IUT Angers-Cholet - vote**

La prolongation de l'accréditation de la licence professionnelle « Interventions sociales » portée par l'IUT est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 2 abstentions et 27 voix pour.

### **4.2 Convention avec NIGHTLINE – vote**

La convention multi partenariale entre NIGHTLINE, l'Université de Nantes, l'Université d'Angers, Le Mans Université et le CROUS Nantes Pays de la Loire concernant une subvention d'un montant de 27 000€ pour l'année 2023 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Un membre porteur d'une procuration ayant quitté la réunion en cours de séance.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
**Didier BOUQUET**

**Signé le 16 mai 2023 et mis en  
ligne le 17 mai 2023**